

**INT 12-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Didier Callmänder et
consorts « Etat des lieux des comptes d'attente pour frais d'études »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 12 mai 2025 :

Les comptes de pré-études sont des comptes d'investissements (et non des comptes d'attente) inclus dans le tableau des investissements publiés chaque année à l'annexe 18 des états financiers dûment audités. Ces comptes sont distingués des comptes d'investissements standards par la mention « Pré-étude » dans le libellé de l'investissement (à la fin). De plus, la structure du numéro de compte est la suivante : année d'ouverture, section concernée, ordre chronologique d'ouverture. Pour mémoire, les comptes d'investissements standards disposent de la structure suivante : année du préavis voté, numéro de préavis, section concernée.

Nous joignons l'annexe 18 publiée lors des états financiers 2024. Pour chaque investissement, standard ou de pré-étude, le tableau comporte notamment les colonnes suivantes : crédit voté (montant), divers soldes cumulés depuis l'ouverture, divers soldes de l'année (2024 dans ce cas).

Question 1

Quels sont les comptes d'attente ouverts depuis le début de la législature ? Merci d'indiquer pour chacun : le projet, le montant engagé, la date d'ouverture et la situation actuelle (actif, ou transféré dans un préavis).

Voir l'annexe « tableau des investissements, extraction au 30.06.2025 » de tous les comptes de pré-études (en cours, bouclés, terminés). Il s'agit d'une vue historique.

Question 2

Quels sont les projets pour lesquels les études ont été engagées mais n'ont finalement pas abouti à une réalisation ? Merci d'indiquer les montants correspondants et leur traitement comptable.

Il s'agit du préavis indiqué ci-dessous ; montant dépensé de CHF 56'134,10 au 30.06.2025. La Municipalité ayant finalement renoncé complètement au projet initial, il sera porté en amortissement intégral sur les comptes 2025 :

2022.3100.01 JARDINS FAMILIAUX - MODERNISATION, PRE-ETUDE, A469

Question 3

Comment et où ces comptes apparaissent-ils dans les documents budgétaires et les comptes annuels ? Une référence précise aux rubriques concernées serait appréciée.

Voir réponse générale

Question 4

Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas respecté son engagement d'information régulière envers le Conseil communal sur ce sujet ?

Il s'agit d'un oubli. Comme indiqué à la réponse générale, la Municipalité relève que la position exacte des comptes de pré-études (et leur mouvement) fait l'objet de l'annexe 18 des états financiers audités par l'organe externe et examinés par la COFIN.

Question 5

Merci à la Municipalité de proposer une modalité de suivi (par exemple : voie de communication municipale ou alors au travers du rapport de gestion)

Sur une base trimestrielle, la Municipalité remettra au CC la liste des comptes de pré-études « en cours de dépenses » (statut 0) sous la forme de l'annexe 18 susmentionnée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

	Le Syndic		La Secrétaire
	A. Gilhéron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} septembre 2025
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 6 octobre 2025